



PAVANT 1989

bulletin
municipal
d'informations

les vœux du maire

Au seuil de cette nouvelle année, j'adresse à tous les habitants de Pavant, anciens ou nouveaux, des vœux de bonheur et de bonne santé, de réussite et de prospérité.

Mes souhaits vont également à toute l'équipe municipale qui m'encadre et au personnel communal que je remercie très chaleureusement pour l'aide efficace qu'ils m'apportent dans l'accomplissement de ma tâche.

Pavant est un charmant petit village bien organisé, bien structuré, solidement équipé, soyons-en fiers. Je souhaite ardemment, pour les six années qui viennent, le développer encore et le rendre plus riant que ce qu'il est dans l'harmonie, le calme et pour le bonheur et le plaisir de tous.

BONNE ANNÉE 1990.

Le maire, Jean PREVOT.

le maire et son conseil depuis mars 1989

Ils animent le présent et préparent l'avenir de la commune.

Jean PREVOT, maire
7, rue de Bassevelle.
André MOULINS, 1^{er} adjoint,
8, clos des Forges.
Gilbert LATOUR, 2^e adjoint,
19, rue Jean-de-La-Fontaine.
Henri VALLET
12, route de Pisseloup.
Michel LEAVAL
12, rue de l'Église.
Raymond FAVIER,
22, rue Jean-de-La-Fontaine.
Bernadette PRETAT,
7, rue de l'Église.
André DUNIAU,
9, route de Bassevelle.
Eliane MAUGARD,
21, rue de l'Église.
Cyprien BIONAZ,
44, rue Jean-de-La-Fontaine.
Germaine PERRIN,
6, rue de la Cabine.
Marcel ZICRY,
13, rue de l'Église.
Paul GABETTE,
56, rue Jean-Jaurès.
Louis BONNARD,
35, rue Jean-de-La-Fontaine.
Christiane AUBRY,
1, clos des Forges.



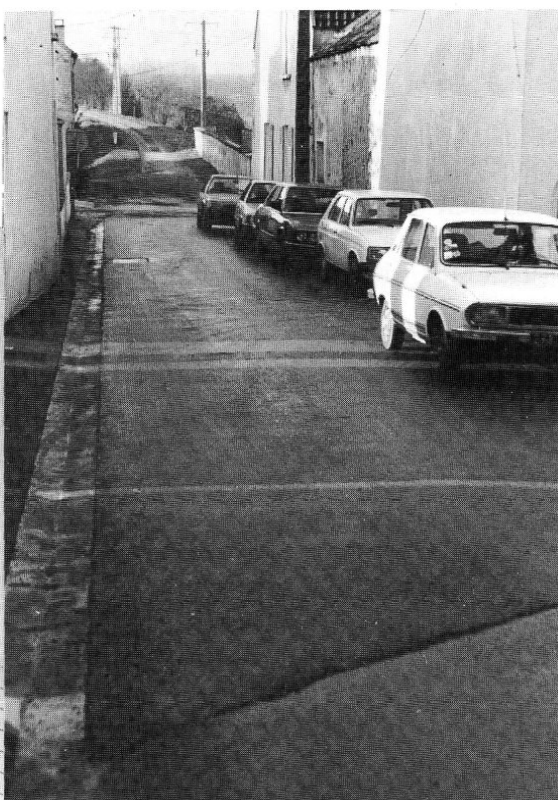
Ils sont à votre disposition pour répondre à toute question que vous leur poseriez sur la gestion de notre commune.

La mairie est ouverte :

- lundi, mardi, vendredi, de 16 h 30 à 18 h ;
- jeudi de 14 h à 15 h et de 16 h 30 à 18 h ;
- samedi de 11 h à 12 h.

Le maire assure une permanence en mairie, tous les samedis de 17 h à 19 h.

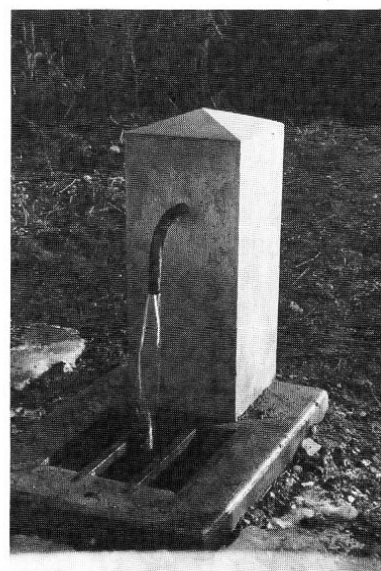
les grands travaux de 1989



- LA SALLE DE REPOS DE LA CLASSE MATERNELLE	100 000 F
- RÉFECTION DE LA RUE DU VAL DE MARNE	72 000 F
- REMISE EN ÉTAT DU CHAUFFAGE CENTRAL A L'ÉCOLE	70 000 F
- ASSAINISSEMENT RUE GROUZY AVEC BOUCLAGE DU RÉSEAU D'EAU ENTRE CETTE RUE ET LA RUE JEAN-JAURÈS	125 000 F

les autres activités communales de 1989

- Achat de la parcelle 1579 D pour l'agrandissement futur de la station d'épuration.
- Travaux de serrurerie à la station d'épuration.
- Achat d'une estrade pour la salle polyvalente.
- Dépose des vitraux classés de l'église pour remise en état.
- Embauche temporaire d'un O.E.V.P. (3 mois).
- Achat de matériel pour le réseau d'eau.
- Installation de lampes supplémentaires rue Jean-Jaurès, route de Pisse-loup et travaux de renforcement électrique en divers points du pays.
- Achat de parcelles au carrefour du Champ-Renard pour aménagement futur de ce dernier.
- Installation d'une fontaine au terrain de football.
- Entretien permanent des réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité.
- Dératisation de la commune deux fois par an.
- Ramassage des "MONSTRES" deux fois par an, en avril et en octobre.
- Financement des activités du centre aéré du SEPCHAR pour les enfants de la commune qui y participent.
- Financement des séances de piscine et de distributions de lait aux enfants de l'école.
- Aménagement d'une jardinière rue du Gué.
- Achat de vitrines d'affichage pour l'école et l'église.
- Célébration du BICENTENAIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE avec plantation d'un arbre de la liberté et présentation costumée d'un spectacle de grande qualité.



les projets pour 1990

INFORMATISATION DES SERVICES DE LA COMMUNE.
CONSTRUCTION DES SANITAIRES AU VESTIAIRE des FOOTBALLEURS.
AMÉNAGEMENT DE LA PLACETTE DE LA RUE DU GUÉ.
RENOUVELLEMENT DU MATÉRIEL COMMUNAL ROULANT.
EMBELLISSEMENT DU VILLAGE (construction de la fontaine et de jardinières).



l'état civil de l'année

LES NAISSANCES

27.01.89 Thomas Charles DECOHA
05.03.89 Karine Sylvie GAULLIER
17.04.89 Vanessa Melissa FAVIER
29.04.89 Vincent LEBARD
12.10.89 Nicolas Roger CAPELLI
16.10.89 Jessy Daniel HUPPE
15.11.89 Maxime Didier RENVOIZE
02.12.89 Angéline Yvette DROUARD
06.12.89 Fabien Rémy JANCZYK

MARIAGES

08.04.89 Axel Stéphane Maurice GIRARD et Nathalie WESLING
20.05.89 Daniel Antoine HUMBERT et Patricia Ginette Monique BOSSANT
03.06.89 Laurent Richard Gérard GUENET et Zohra TAYA.
22.07.89 Didier Jean Albert GARDON et Isabelle PASQUIER.
26.08.89 David Marius JACQUIOT et Fabienne PETIT.

DÉCÈS

06.01.89 SCHLICK Edouard Charles
11.01.89 VIENNE Vve PLAYE Fernande Angèle
01.04.89 BARAILLER Vve LEAVAL Justine Marguerite
23.05.89 THIERRY Roger
28.08.89 CARBONNEL Lucien Paul
16.11.89 DESPORTES Vve MATHIAS Paule Claudine
17.12.89 BAZIN Henri
26.12.89 LEMISTRE Jean-Pierre

conseils et nouvelles... en vrac

- Si vous êtes NOUVEL HABITANT de la commune, faites-vous connaître en mairie, on vous indiquera vos droits et vos devoirs au regard de la vie de notre village (scolarité des enfants, impôts, aide sociale, eau et assainissement, associations, etc.). Munissez-vous de votre livret de famille.
- Si vous êtes retraité et âgé de plus de 60 ans, adhérez gratuitement au CLUB SAINT-BALD DU 3^e AGE, vous bénéficierez de ses activités, de ses voyages, de son repas annuel qui aura lieu **en 1990, LE SAMEDI 27 JANVIER à 12 h 30**. Une excellente ambiance y est assurée.
- En 1990 la population française sera recensée et Pavant, comme toutes les communes de France, n'échappera pas à ce recensement. A cette occasion, un AGENT-RECEPTEUR vous rendra visite en janvier ou février, AIDEZ-LE dans sa tâche! Merci d'avance.
- La municipalité a décidé de poursuivre les efforts d'embellissement de la commune entrepris les années précédentes. Soutenez ces efforts! Pensez à balayer votre trottoir de temps en temps et fleurissez votre maison aux beaux jours!
- Le sapin de Noël que vous avez peut-être aperçu devant la mairie a été offert cette année par M. Henri VALLET qu'il convient de remercier chaleureusement ainsi que M. Michel PRETAT pour l'aide efficace de son entreprise à cette occasion.
- Il faut rappeler que SONT INTERDITS dans la commune
 - le stationnement des véhicules sur les trottoirs,
 - le jeu de ballon sur la voie publique,
 - la divagation des chiens,
 - l'utilisation du Monument aux Morts comme banc public ou mur d'escalade,
 - le lavage des véhicules aux fontaines,
 - l'abandon de véhicules hors d'usage sur la voie publique.**ATTENTION AUX CONTRAVENTIONS!**
- Placer ses ordures ménagères dans des sacs en plastique suffisamment solides, C'EST BIEN! mais utiliser des poubelles à votre nom avec couvercle, C'EST MIEUX!
ATTENTION! elles ne doivent pas dépasser 20 kg.
- Depuis le 1^{er} juillet 1989 les tarifs de l'eau et de l'assainissement ont été relevés en moyenne de 5%, désormais, les mauvais payeurs qui perturbent les finances communales seront sévèrement sanctionnés.
- Si l'"HISTOIRE DE PAVANT" vous intéresse, procurez-vous la en mairie pour 150 F.
- Si vous constatez une fuite d'eau, alertez immédiatement la mairie ou un conseiller municipal de votre quartier. Tout sera mis en œuvre très rapidement pour que vous soyez gêné le moins possible.
- Sachez qu'au 1^{er} janvier 1989, il restait 194 532,58 F de fonds libres dans les caisses de la commune. Ceci montre que les finances du village, avec tous les travaux qui avaient été réalisés lors du mandat précédent, étaient parfaitement saines avant les élections de mars.
- Ne jetez pas dans les égouts des matières qui risquent de boucher ou de détériorer les canalisations ou la station d'épuration (chiffons, boîtes, pierres, hydrocarbures, etc.), le déplacement d'une entreprise pour la remise en état du réseau COÛTE TRÈS CHER.
- Il est recommandé de ne pas se servir des tronçonneuses et tondeuses les dimanches et jours fériés. Certains administrés, irrespectueux du repos d'autrui, l'oublient trop souvent encore.

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Elle compte 90 adhérents dont les 2/3 sont des enfants. On y trouve 2 500 livres pour tous les goûts : magazines, romans, classiques, policiers, encyclopédies, atlas, manuels scolaires, bandes dessinées.

Elle est ouverte tous les mercredis de 15 h 30 à 17 h et un samedi matin par mois selon l'affichage A.C.J.M. de la mairie.

l'écho des sociétés du village

LA "BONNE LIGNE DE PAVANT"

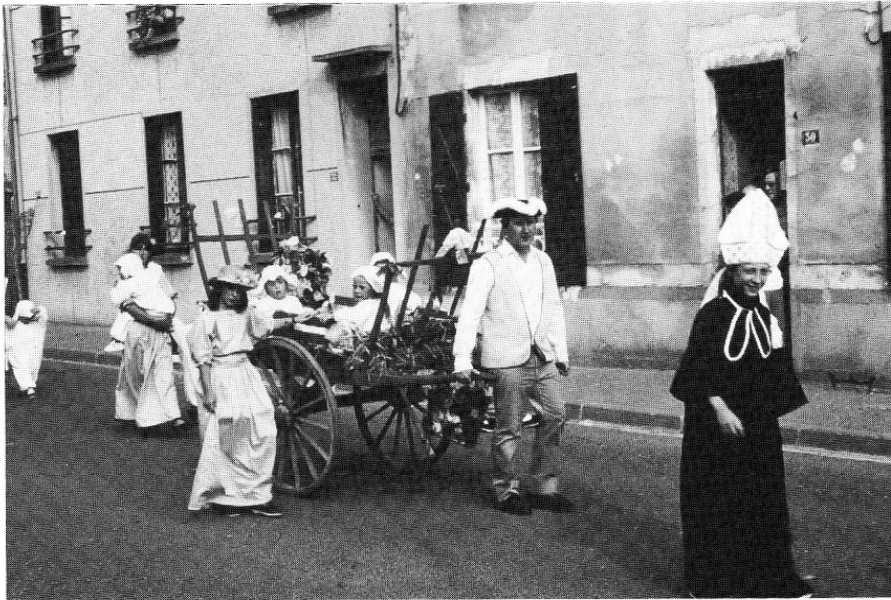
Elle présente à tous ses meilleurs vœux. Elle considère comme un succès les prises plus nombreuses et plus belles du fait d'alevinages répétés. Le beau temps nous ayant favorisé, nous avons constaté une augmentation de la vente des cartes de pêche.

Avec le beau printemps nous avons remarqué de nombreuses éclosions d'alevins, bon présage pour 1990, encore un succès.

Les cartes de pêche sont en vente à la Coop et au Café-Tabac.

L'assemblée générale se tiendra le vendredi 26 janvier 1990, salle de la mairie à 18 h 30, venez nombreux.

LE CLUB DES JEUNES DU MERCREDI



L'année 1989 aura été une année remplie pour l'A.C.J.M. qui, en se donnant un statut précis, s'est attribuée d'autres fonctions.

En effet, après les enfants, ce sont les adultes qui ont pu trouver auprès de l'association des activités qui leur étaient réservées.

La gymnastique a rassemblé 42 participants, l'atelier couture une quinzaine de personnes qui ont œuvré activement pour préparer les costumes révolutionnaires et qui continuent encore à confectionner tous ceux nécessaires à l'A.C.J.M. pour ses participations aux différentes fêtes.

Tout au long de l'année, 40 enfants ont participé aux activités du

mercredi (dances, travaux manuels, cuisine, couture, photo, sortie à Ermenonville) et à des fêtes extérieures.

L'A.C.J.M. a animé également la soirée galette des rois, le goûter du carnaval, un loto, etc. qui ont apporté détente et joie aux participants.

Grâce à son équipe dynamique, 1990 sera pour l'association encore une année pleine de projets... pour petits et grands.

LE CERCLE DES ANCIENS

Nous ne voudrions pas laisser passer le nouvel an sans vous adresser nos meilleurs vœux pour une année plus agréable et une santé plus florissante.

Les personnes qui achètent des enveloppes et qui participent ainsi à la bonne marche du CERCLE sont vivement remerciées ainsi que celles qui donnent des objets permettant de faire des lots, sans oublier les commerçants qui vendent bénévolement ces enveloppes. Encore MERCI.

Nous informons celles et ceux qui sont nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1920 et qui veulent entrer au CERCLE DES ANCIENS comme membres actifs, qu'ils peuvent se faire inscrire auprès de MM. BABE ou FAUVET dans les mois de janvier ou février.

Le président : M. André FAUVET

LE COMITÉ DES FÊTES

Le COMITÉ DES FÊTES adresse encore une fois ses remerciements chaleureux à tous ceux qui participent bénévolement à la réussite des diverses festivités, et notamment la fête de Pavant. Son char, version 1989, était une fois encore magnifique et a figuré dignement dans le défilé particulièrement brillant des FÊTES à JEAN 1989.

Le COMITÉ compte marquer d'un éclat tout particulier les Fêtes 1990, puisqu'il célébrera son 20^e anniversaire à cette occasion. 20 ans, l'âge de l'insouciance, l'âge de toutes les folies. Nous vous attendons donc encore plus nombreux pour participer à la réussite du millésime 1990. Une très belle fête patronale en perspective!

Le président : M. Henri VALLET



L'ASSOCIATION SPORTIVE DE PAVANT

Son effectif a fortement augmenté cette saison avec 68 licences enregistrées par la ligue de Picardie. L'équipe fanion évolue en seconde série départementale (apprentissage difficile) elle est épaulée par une bonne équipe de cadets. Le club compte encore une équipe de pupilles et deux équipes pous-sins débutants : l'avenir de l'A.S. Pavant.

Une soirée sur invitation ainsi qu'un concours de belote auront lieu pendant la trêve hivernale pour équilibrer les finances du Club.

Le président : M. Bernard LEMONNIER

LA SECTION DES ANCIENS COMBATTANTS

M. Lucien PERICART, président des Anciens Combattants de Pavant, remercie très sincèrement, tous les Anciens Combattants, tous les membres honoraires, M. le Maire, les Adjoints et les Conseillers municipaux, Mme la Directrice de l'école, les institutrices et instituteur ainsi que les enfants des écoles qui, par leur présence, réhaussent les cérémonies commémoratives des armistices des 8 mai et 11 novembre. Ces cérémonies ont pour but d'honorer la mémoire de ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie pour la Patrie et aussi de ceux qui ont combattu jusqu'à la victoire finale pour que notre pays conserve sa liberté. MERCI à tous.

Le président : M. Lucien PERICART

LE CLUB SAINT-BALD DU 3^e AGE

M. Henri VALLET, président, est heureux de faire savoir à tous les membres que les finances du club sont saines et qu'elles permettent d'améliorer substantiellement le repas annuel qui aura lieu cette année le SAMEDI 27 JANVIER à 12 h 30, salle polyvalente. Venez nombreux!

Le CLUB SAINT-BALD se porte bien et ses goûters mensuels sont toujours très appréciés. Il bénéficie, par ailleurs, d'une salle de jeux dans le bâtiment communal de la route de Bassevelle où, tous les vendredis à partir de 14 heures des jeux proposés et animés par M. Léon MAUGARD rencontrent un très vif intérêt dans une ambiance très agréable.

M. VALLET remercie chaleureusement tous les généreux donateurs qui au cours de la vente des calendriers ou par la fabrication d'objets permettent au CLUB SAINT BALD d'être en bonne santé. MERCI A TOUS.

Le président, M. Henri VALLET



à propos des carrières de sable

Fin octobre 1989, la commune vous a fait parvenir le compte rendu de la réunion qui s'était tenue le 14 octobre à la mairie de Charly, sur le projet de création de carrières de sable dans la vallée de la Marne.

Dans ce compte rendu il était dit en substance que deux entreprises : R.E.P. et MORILLON-CORVOL, avaient déposé un dossier en préfecture pour solliciter l'autorisation d'ouvrir une carrière de sable dans la plaine de Pavant. Le projet prévoyait une zone d'exploitation de 70 ha environ et les entreprises avaient affirmé que toutes les précautions seraient prises pendant la durée du chantier (10 ans) pour que les administrés de Pavant en particulier et de Charly ensuite, n'aient pas à subir les inconvénients traditionnels des activités d'une telle carrière, à savoir : le bruit, la détérioration du site, la modification de la flore et de la faune, la POLLUTION surtout.

Les communes qui avaient pris part à la réunion, n'avaient pas paru convaincues des arguments avancés par les entreprises pour pallier aux inconvénients précités et elles avaient décidé de fonder une association pour la défense du site de la vallée de la Marne et pour LA PROTECTION DE LA NAPPE PHRÉATIQUE dans le même secteur.

QUE S'EST-IL PASSÉ DEPUIS CETTE DATE ?

a) La commune de PAVANT a immédiatement sollicité du Préfet l'établissement des périmètres de protection pour sa station de pompage. Le 10 novembre, un hydrogéologue agréé, dépêché par l'administration a fait son étude et il devrait communiquer son rapport dans les jours qui viennent.

b) Le 28 novembre, les Maires des communes de Charly, Pavant, Villiers-Saint-Denis, directement concernés par le projet immédiat, ont été reçus par M. le Sous-Préfet de Château-Thierry à qui ils ont fait part des multiples problèmes liés à l'environnement qui ne manqueraient pas de se poser si le projet d'ouverture de carrières de sable aboutissait.

Il faut en effet savoir que ces exploitations ne favorisent pas le développement de l'emploi et l'économie d'une région. Ces chantiers!... totalement artificiels dénaturent une région et créent de multiples problèmes.

c) Le 2 décembre, les 11 Maires des communes suivantes : Crouttes/Marne, Villiers-Saint-Denis, Pavant, Nogent-L'Artaud, Saulchery, Romeny, Azy/Marne, Bonneil, Chézy/Marne, Nogentel et Charly/Marne se sont réunis à Charly et ont constitué une association de défense pour LA PROTECTION DE LA NAPPE PHRÉATIQUE et pour l'intégrité du site touristique de la vallée de la Marne.

Cette association est avant tout une association d'ÉLUS que de nombreux particuliers doivent appuyer massivement pour la rendre plus puissante.

Elle est présidée par le Docteur Roland Billecart, maire de Charly, assisté de tous les maires des communes sus-indiquées; M. Georges Fourré en est le secrétaire et M. Alain Hémerly le trésorier. MM. Rossi, Lattaque, députés; Larangot et Maingon, conseillers généraux sont membres d'honneur de cette association que l'on ne doit pas confondre avec l'association qui avait été créée précédemment pour la défense de l'environnement du canton de Charly-sur-Marne.

Lors de sa fondation, à l'UNANIMITÉ,

- elle a demandé qu'une étude hydrogéologique soit faite pour connaître les conséquences d'une implantation de carrières dans la vallée, pour la nappe phréatique, sa qualité et sa capacité à alimenter en eau toutes les communes concernées;

- elle a contracté une assurance de recours juridique au cas où des procédures de contentieux l'amènerait à adresser des recours ou à subir des instances judiciaires;

- elle a fixé à 0,50 F par habitant la cotisation des communes à l'association et à **5 F PAR PERSONNE** le droit d'être membre actif de ladite association.

Le conseil d'administration de celle-ci doit se réunir courant janvier pour examiner les différentes actions à mener pour lutter contre le projet de carrière déposé.

A ce jour, la commune de Pavant n'a toujours pas été saisie du dossier déposé par R.E.P.-MORILLON-CORVOL le 4 octobre 1989.

Pour que l'ASSOCIATION DE DÉFENSE soit la plus puissante possible, il serait souhaitable que TOUS les administrés des communes concernées qui rejettent le projet de création de carrières deviennent membres actifs de cette association.

Je leur demande donc d'adhérer massivement en retournant à la mairie le talon ci-dessous accompagné des 5 F de participation.

Le maire : Jean PREVOT

PROJET DE CARRIÈRES DE SABLE DE PAVANT

M., Mme, Mlle _____

Domicilié(e) _____

à _____

- sollicite son adhésion à l'association de défense contre le projet d'implantation de carrières de sable dans la vallée de la Marne en qualité de membre actif;

- fait parvenir à la mairie la somme de 5 F en guise de cotisation pour 1990.

A Pavant, le _____
Signature

1990